

*L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président,***

Étaient présents tous les délégués à la séance du Conseil communautaire,

sauf les délégués titulaires d'Albert, Laurence Catherine, Frédérique Huyghe, Anne Tardieu ; de Bayencourt, Franck Delannoy ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; de Montauban-de-Picardie, Bruno Benzi ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Thièvres, Max Coffigniez ; de Vauchelles-les-Authie, Bertrand Normand, non représentés,

sauf les délégués titulaires représentés par leur suppléant : communes d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille ; de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Liliane Kaisin ; de Chuignolles, Ghislain Lagache par Jean-Jacques Maillard ; de Fricourt, Myriam Demailly par Sébastien Masse ; de Millencourt, Thierry Sergeant par Christian Libessart,

sauf les délégués titulaires ayant donné pouvoir : commune d'Albert, Daniel Bouchez à Anny Dziura, Claude Cliquet à Gérard Houssé d'Hérissart, Stéphanie Coelho à Cathy Vimeux, Eric Coulon à Catherine Grandin, Geoffrey Crochet à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Stéphane Demilly à Michel Watelain de Laviéville, Eric Dheilly à Geneviève Lebailly de Senlis-le-Sec, Sophie Eloy à Franck Beauvarlet d'Etinehem-Méricourt, Philippe Hernas à Max Potié de Thiepval, Hervé Ogez à Francine Bocquet ; commune de Bray-sur-Somme, Philippe Lando à Monique Vaquette ; commune de Grandcourt, Marcel Herbet à Jean-Luc Fourdinier de Bazentin.

Membres en exercice : 95

PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

DECISIONS DU PRÉSIDENT

Le 10 avril 2018

- Signature d'un contrat pour la location d'un local de stockage du matériel pour les ALSH montant du loyer fixé à 650 € HT/par mois,

Le 16 avril 2018

- Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SYNOPSIS pour la construction des équipements culture et jeunesse pour un montant de 52 600 € HT,
- Signature du contrat avec le CPIE pour le chantier de surveillance et d'entretien des circuits de randonnée du Pays du Coquelicot 2018 pour un montant de 12 278 € HT pour l'année 2018,

Le 25 avril 2018

- Signature du marché de prestations de service de coordonnateur de sécurité - protection de la santé pour la construction d'un IPHE avec la société SOCOTEC,
- Signature d'une convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif d'Amiens pour une durée de 3 ans,

Le 27 avril 2018

- Signature d'une convention avec France Régie Editions pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule à la Communauté de communes pour une durée de 2 ans,

Le 2 mai 2018

- Signature d'un bulletin d'inscription au tarif règlementé avec la SICAE pour les communes de Carnoy, Etinehem-Méricourt pour la partie Etinehem et Suzanne.

Q. n° 1 - AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES EAU REGIE, EAU CONCESSION, ASSAINISSEMENT REGIE ET ASSAINISSEMENT CONCESSION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot gère en régie les services de l'eau et de l'assainissement suite au transfert de ces compétences.

Dans l'attente du constat des transferts des résultats des communes, il est nécessaire pour la Communauté de communes du Pays du Coquelicot de faire une avance de trésorerie du budget général aux quatre budgets annexes créés afin de faire face aux dépenses avant même la perception des recettes.

Cette avance de trésorerie est une opération d'ordre non budgétaire et devra être remboursée dès que le fonds de roulement de chacun des budgets annexes le permettra et quoiqu'il en soit avant le 31/12/2018.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 créant les budgets annexes,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération d'ordre non budgétaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le versement des avances de trésorerie suivantes :
 - o 1 000 000 € pour le budget annexe eau régie
 - o 500 000 € pour le budget annexe eau concession
 - o 500 000 € pour le budget annexe assainissement régie
 - o 1 000 000 € pour le budget annexe assainissement concession

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-PIERRE DANNEL ET SYLVIE SCHEVTCHOUK, D'ALBERT).